



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE

## Quarante-deuxième session

14-18 juin 2021

### Rapport de la troisième réunion du Bureau de la Conférence

#### A. Élection des Membres du Conseil

1. Le Bureau appelle l'attention de la Conférence sur les paragraphes de l'article XXII du Règlement général de l'Organisation (RGO) reproduits ci-après:

«3. En choisissant les Membres du Conseil, la Conférence s'efforce de tenir compte de l'intérêt qui s'attache:

- a) à assurer au sein de cet organisme une représentation géographique équilibrée des nations intéressées à la production, à la distribution et à la consommation des produits alimentaires et agricoles;
- b) à assurer la participation aux travaux du Conseil des États Membres qui contribuent dans une large mesure à la réalisation des objectifs de l'Organisation;
- c) à donner au plus grand nombre possible d'États Membres l'occasion, par roulement des sièges, de faire partie du Conseil.

4. Les membres du Conseil sont rééligibles.

5. Aucun État Membre n'est éligible au Conseil si l'arriéré de ses contributions à l'Organisation est égal ou supérieur aux contributions dues par lui pour les deux années civiles précédentes.»

2. La Conférence a reporté la date limite pour la présentation des candidatures aux sièges du Conseil au **mercredi 16 juin 2021 à 19 heures** et a décidé que l'élection se tiendrait le **jeudi 17 juin 2021**.

3. Le Bureau a examiné les propositions de candidatures reçues avant la date limite; il confirme la validité des candidatures ci-après:

RÉGION	PÉRIODE	CANDIDATS
AFRIQUE	a) Fin de la 42 <sup>e</sup> session de la Conférence – 30 juin 2024 (3 SIÈGES)	1. Congo 2. Guinée équatoriale 3. Éthiopie
	b) 1 <sup>er</sup> juillet 2022 – fin de la 44 <sup>e</sup> session de la Conférence (5 SIÈGES)	1. Angola 2. Côte d’Ivoire 3. Guinée 4. Kenya 5. Mauritanie
	c) Fin de la 42 <sup>e</sup> session de la Conférence – 30 juin 2022 (1 SIÈGE)	1.
	d) Fin de la 42 <sup>e</sup> session de la Conférence – fin de la 43 <sup>e</sup> session de la Conférence (1 SIÈGE)	1. Cameroun
AMÉRIQUE DU NORD	b) 1 <sup>er</sup> juillet 2022 – fin de la 44 <sup>e</sup> session de la Conférence (2 SIÈGES)	1. Canada 2. États-Unis d’Amérique
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	a) Fin de la 42 <sup>e</sup> session de la Conférence – 30 juin 2024 (3 SIÈGES)	1. Chili 2. Nicaragua 3. Pérou
	b) 1 <sup>er</sup> juillet 2022 – fin de la 44 <sup>e</sup> session de la Conférence (5 SIÈGES)	1. Argentine 2. Bahamas 3. Brésil 4. Costa Rica 5. Mexique
	d) Fin de la 42 <sup>e</sup> session de la Conférence – fin de la 43 <sup>e</sup> session de la Conférence (1 SIÈGE)	1. Guatemala
ASIE	a) Fin de la 42 <sup>e</sup> session de la Conférence – 30 juin 2024 (6 SIÈGES)	1. Bangladesh 2. Chine 3. Indonésie 4. Japon 5. Philippines 6. République de Corée

EUROPE	a) Fin de la 42 <sup>e</sup> session de la Conférence – 30 juin 2024 (3 SIÈGES)	1. Bélarus 2. Bosnie-Herzégovine 3. Espagne/Royaume-Uni <sup>1</sup>
	b) 1 <sup>er</sup> juillet 2022 – fin de la 44 <sup>e</sup> session de la Conférence (3 SIÈGES)	1. Allemagne 2. Israël 3. Slovaquie
	d) Fin de la 42 <sup>e</sup> session de la Conférence – fin de la 43 <sup>e</sup> session de la Conférence (3 SIÈGES)	1. France 2. Fédération de Russie 3. Luxembourg
PROCHE-ORIENT	a) Fin de la 42 <sup>e</sup> session de la Conférence – 30 juin 2024 (1 SIÈGE)	1. Koweït
	b) 1 <sup>er</sup> juillet 2022 – fin de la 44 <sup>e</sup> session de la Conférence (2 SIÈGES)	1. Iraq 2. Qatar
	c) Fin de la 42 <sup>e</sup> session de la Conférence – 30 juin 2022 (1 SIÈGE)	1. Soudan

4. Pour toutes les périodes, le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir pour les régions Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes, Asie, Europe et Proche-Orient. Le Bureau recommande que, conformément à l'article XII, paragraphe 10, alinéa a du Règlement général, la Conférence élise par consentement général manifeste les candidats nommés pour les périodes spécifiées dans les régions indiquées.

5. Le Bureau a pris note de la situation dans les régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes et Proche-Orient, comme suit:

- a. Étant donné que le Soudan et l'Ouganda sont considérés comme démissionnaires du Conseil conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article XXII du Règlement général, les sièges vacants seront pourvus pour les régions Proche-Orient et Afrique pour la période allant de la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence au 30 juin 2022 (partie des mandats restant à courir), conformément aux dispositions des paragraphes 6 et 9 de l'article XXII du Règlement général.
- b. Étant donné que le Cameroun et Cuba sont considérés comme démissionnaires du Conseil conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article XXII du Règlement général, les sièges vacants seront pourvus pour les régions Afrique et Amérique latine et Caraïbes pour la période allant de la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence jusqu'à la fin de la quarante-troisième session de la Conférence, en juin 2023 (partie des mandats restant à courir), conformément aux dispositions des paragraphes 6 et 9 de l'article XXII du Règlement général.

6. Le Bureau a pris note de la situation dans la région Europe, comme suit: en 2019, l'Allemagne, Monaco et le Royaume-Uni ont été élus membres du Conseil pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 jusqu'à la fin de la quarante-troisième session de la Conférence. L'Allemagne, Monaco et le Royaume-Uni ont fait savoir qu'ils se retireraient du Conseil à compter de la fin de la

quarante-deuxième session de la Conférence. La France, le Luxembourg et la Fédération de Russie ont présenté des candidatures pour la partie des mandats restant à courir (de la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence jusqu'à la fin de la quarante-troisième session de la Conférence), conformément aux dispositions des paragraphes 6 et 9 de l'article XXII du Règlement général.

7. Le Bureau a également été informé que l'Espagne et le Royaume-Uni s'étaient conjointement portés candidats au même siège du Conseil selon les modalités suivantes: L'Espagne occuperait le siège de la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence jusqu'au 30 juin 2022. Le Royaume-Uni remplacerait l'Espagne pendant la partie du mandat restant à courir (soit du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2024).

8. Le Bureau soumet à la Conférence, à l'*annexe A* au présent rapport, une liste des États Membres de la FAO par région aux fins de l'élection des Membres du Conseil.

## Annexe A

## États Membres de la FAO, par région, aux fins de l'élection des membres du Conseil

**I. AFRIQUE**

(États Membres: 49 – sièges au Conseil: 12)

Algérie	Ghana	Ouganda
Afrique du Sud	Guinée	République centrafricaine
Angola	Guinée équatoriale	République démocratique du Congo
Bénin	Guinée-Bissau	République-Unie de Tanzanie
Botswana	Kenya	Rwanda
Burkina Faso	Lesotho	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Libéria	Sénégal
Cabo Verde	Madagascar	Seychelles
Cameroun	Malawi	Sierra Leone
Comores	Mali	Soudan du Sud
Congo	Maroc	Tchad
Côte d'Ivoire	Maurice	Togo
Érythrée	Mauritanie	Tunisie
Eswatini	Mozambique	Zambie
Éthiopie	Namibie	Zimbabwe
Gabon	Niger	
Gambie	Nigéria	

**II. ASIE**

(États Membres: 25 – sièges au Conseil: 9)

Bangladesh	Malaisie	République démocratique populaire lao
Bhoutan	Maldives	République populaire démocratique de Corée
Brunéi Darussalam	Mongolie	Singapour
Cambodge	Myanmar	Sri Lanka
Chine	Népal	Thaïlande
Inde	Ouzbékistan	Timor-Leste
Indonésie	Pakistan	Viet Nam
Japon	Philippines	
Kazakhstan	République de Corée	

**III. EUROPE**

(États Membres: 48 – sièges au Conseil: 10)

Albanie	Finlande	Norvège
Allemagne	France	Pays-Bas
Andorre	Géorgie	Pologne
Arménie	Grèce	Portugal
Autriche	Hongrie	République de Moldova
Azerbaïdjan	Irlande	Roumanie
Bélarus	Islande	Royaume-Uni
Belgique	Israël	Saint-Marin
Bosnie-Herzégovine	Italie	Serbie
Bulgarie	Lettonie	Slovaquie
Croatie	Lituanie	Slovénie
Chypre	Luxembourg	Suède
Danemark	Macédoine du Nord	Suisse
Espagne	Malte	Tchéquie
Estonie	Monaco	Turquie
Fédération de Russie	Monténégro	Ukraine

*Organisation Membre: Union européenne*

*Membre associé: Îles Féroé*

#### **IV. AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

(États Membres: 33 – sièges au Conseil: 9)

Antigua-et-Barbuda	Équateur	Paraguay
Argentine	El Salvador	Pérou
Bahamas	Grenade	République dominicaine
Barbade	Guatemala	Saint-Kitts-et-Nevis
Belize	Guyana	Sainte-Lucie
Bolivie (État plurinational de)	Haïti	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Brésil	Honduras	Suriname
Chili	Jamaïque	Trinité-et-Tobago
Colombie	Mexique	Uruguay
Costa Rica	Nicaragua	Venezuela (République bolivarienne du)
Cuba	Panama	
Dominique		

#### **V. PROCHE-ORIENT**

(États Membres: 21 – sièges au Conseil: 6)

Afghanistan	Jordanie	République arabe syrienne
Arabie saoudite	Kirghizistan	Somalie
Bahreïn	Koweït	Soudan
Djibouti	Liban	Tadjikistan
Égypte	Libye	Turkménistan
Émirats arabes unis	Oman	Yémen
Iran (République islamique d')	Qatar	
Iraq		

#### **VI. AMÉRIQUE DU NORD**

(États Membres: 2 – sièges au Conseil: 2)

Canada  
États-Unis d'Amérique

#### **VII. PACIFIQUE SUD-OUEST**

(États Membres: 16 – sièges au Conseil: 1)

Australie	Micronésie (États fédérés de)	Samoa
Fidji	Nauru	Tonga
Îles Cook	Nioué	Tuvalu
Îles Marshall	Nouvelle-Zélande	Vanuatu
Îles Salomon	Palaos	
Kiribati	Papouasie-Nouvelle-Guinée	

*Membre associé: Tokélaou*